

AMOUR ET VIE
Association loi 1901
N° W951000244

Tél : 01.39.97.65.68
Patte d'Oie d'Herblay – 2 rue Lucien Boxstael
95370 Montigny les Cormeilles

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION « AMOUR ET VIE »

Fonction	Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Profession	Adresse complète
Secrétaire	Méghan ESSONO	15 septembre 1995 à Paris 19è (75)	Française	Cuisiniste	21 route de la Roche Guyon - 78840 MOISSON
Trésorier	Nicolas BIGUET	26 septembre 1968 à Enghien les Bains (95)	Française	Professeur d'économie gestion	6 rue Jean Leblond - 95130 FRANCONVILLE
Présidente	Raïssa NDONG	4 juillet 1976 à Meudon (92)	Française	Directeur juridique	2 rue Lucien Boxstael - 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

Statuts déclarés en Préfecture
Réception reçu

AMOUR & VIE
2, rue Lucien Boxstael
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Tél: 01 39 87 65 69
N° W951000244
Siret: 480 023 010 00023

AMOUR ET VIE

STATUTS

Proposé aux associations déclarées par application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

ARTICLE PREMIER :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : AMOUR ET VIE

Sigles : A & V ou A et V ou A V

ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL

L'association met en œuvre, administre, gère et développe des services sociaux et médico-sociaux au sens de l'article L312-1 du CASF. Elle assure la guidance parentale, l'accompagnement et le suivi des personnes vulnérables (familles, mineurs, jeunes majeurs, personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques). Elle dispense des formations, développe les compétences psychosociales et organise des journées de regroupement ainsi que des groupes de parole. L'association organise également des séjours pour rompre l'isolement des familles vulnérables, des jeunes et des seniors. Pour soutenir ses actions, elle peut organiser des événements, vendre des produits et proposer des services en lien avec son objet social.

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé sur la Patte d'Oie d'Herblay sur Seine au 2 rue Lucien Boxstael, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES.

Il pourra être transféré par simple décision du bureau ou le cas échéant du conseil d'administration.

ARTICLE 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

Membres d'honneur,
Membres bienfaiteurs,
Membres actifs ou adhérents.

Les personnes physiques ou personnes morales sont libres d'adhérer à l'association. Les personnes morales peuvent soit se faire représenter aux assemblées générales par une personne physique de leur choix (sauf réserve du conseil d'administration), soit donner procuration à un membre déjà adhérent à l'association.

NB
Bdr ME

ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 7 - MEMBRES/ COTISATIONS

Sont membres fondateurs les personnes citées en fin des présents statuts. Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 25 € à titre de cotisations. Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; les membres fondateurs et les membres d'honneur sont dispensés de cotisations. Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation annuelle minimale de 10 fois la somme engagée par un membre actif, somme décidée chaque année par l'assemblée générale. Tous les membres actifs, d'honneurs et bienfaiteurs ont le pouvoir de voter à l'assemblée générale. L'assemblée générale se garde le droit de réviser une fois par an le montant des cotisations annuelles. Toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale à dix fois son montant annuel, sans que la somme globale puisse excéder 250 €.

ARTICLE 8 - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par la démission - le décès - le non paiement de la cotisation ou pour motif grave - l'incompatibilité avec les valeurs de l'association. Dans les derniers cas, l'intéressé a été invité par mail ou courrier à fournir des explications devant le bureau et ou par écrit. Les membres fondateurs ne peuvent pas être radiés.

ARTICLE 9 - AFFILIATION

La présente association n'est affiliée à aucune autre association ou fédération. Elle peut néanmoins adhérer à d'autres associations, unions, fédérations ou regroupements par décision du bureau ou le cas échéant par le conseil d'administration.

ARTICLE 10 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- Les subventions de l'Etat, des départements et des communes - L'association se garde le droit d'exercer les activités économiques suivantes : organisation de différents événements de médiations (expositions, intervention à l'école notamment), production de documentaires (piges notamment, ou autres formes de documentaires), production de supports pédagogiques, émissions télévisées ou radio. Le cas échéant, les recettes afférentes feront partie des ressources de l'association. - Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. Elle se réunit chaque année au 4^e trimestre. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations. Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à

NB

ME

ME

l'approbation de l'assemblée. L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres. Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre de l'association absent a le droit de se faire représenter par un autre membre actif ; la procuration devra être prouvée par un mail signé par le membre absent. Chaque membre actif peut représenter un nombre illimité de membres absents. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil. Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles, ou pour des actes portant atteintes à l'équilibre financier de l'association.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'au moins deux membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du conseil qui, sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera comme démissionnaire.

ARTICLE 13 - LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres à chaque assemblée générale, à bulletin secret, un bureau composé de :

- 1) Un président
- 2) et s'il y a lieu un ou plusieurs vice-président(s)
- 3) Un secrétaire et s'il y a lieu un ou plusieurs secrétaire adjoint(e)
- 4) Un trésorier et s'il y a lieu un ou plusieurs trésorier adjoint(e)

ARTICLE 14 - INDEMNITES

Les membres du conseil d'administration et du bureau conduisent leur fonction gratuitement et bénévolement. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés

NB
JdK ME

sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Il est précisé que pour l'accomplissement de ses missions ou si celles-ci dépassent le temps ou les compétences bénévoles disponibles, l'association recourt à une main d'œuvre salariée sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion.

ARTICLE 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

ARTICLE 17 - LIBERALITES

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétentes et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Amour & Vie
2, rue Lucien Bostaël
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Tél: 01 39 97 65 68
N° W951000244
Siret: 480 023 019 00023

La Présidente

La Présidente

Le Président

Biquet

La Secrétaire

MESSORO

Montigny les Cormeilles 2023

La Présidente
Raima Olong

NB
ME



A & V

Cadre de réponse technique – PRSG 25-006

Prestations de service social du travail pour le GHT 72

Montigny-lès-Cormeilles, le 5 octobre 2025

Signé : Essoure Raïssa NDONG – Présidente, Directrice juridique & Responsable du service social

Association A & V – 2 rue Lucien Boxstaël – 95370 Montigny-lès-Cormeilles

SIRET : 480 023 019 00023 – contact@amouretvie.fr – +33 1 39 97 65 68

-
- **Date de création : 6 janvier 2004**
 - **Siège social : Patte d'Oie d'Herblay**
 - **Zone d'intervention : Nationale**
 - **Domaines d'intervention : Nationale**
 - **Accompagnement social et familial**
 - **Accès aux droits et appui juridique**
 - **Actions éducatives et de prévention**
 - **Développement local et insertion sociale et professionnelle**
 - **Engagement environnemental et transition écologique**
 - ❖ **Partenaires principaux :**
CAF, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, partenaires associatifs, bailleurs sociaux, Fonds Social Européen +, et acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.
 - ❖ **Effectifs et ressources humaines :**
Une gouvernance expérimentée et une équipe pluridisciplinaire mobilisant juristes, assistants sociaux diplômés d'État, éducateurs spécialisés, coordinateurs de projet, coachs et animateurs. L'association s'appuie sur un réseau actif de salariés, bénévoles et partenaires réguliers.
 - ❖ **Gouvernance :**
Dirigée par une juriste expérimentée, professeure certifiée en droit-économie-

gestion et assistante sociale de catégorie A, forte de plus de vingt ans d'expérience dans la protection de l'enfance, la prévention, la médiation sociale, la gestion de projets complexes et le pilotage stratégique.

A & V : Une entreprise ancrée dans les valeurs républicaines et engagée pour la transition écologique

1. Des fondations solides : l'ancrage républicain au cœur de notre action

A & V inscrit l'ensemble de ses activités dans le cadre des valeurs fondamentales de la République française : liberté, égalité, fraternité, laïcité et respect de la diversité. Ces principes constituent la boussole éthique et stratégique de notre organisation. Ils irriguent notre gouvernance, nos pratiques professionnelles et nos relations partenariales. Nous veillons à ce que chaque collaborateur, partenaire ou bénéficiaire évolue dans un environnement fondé sur le respect, la transparence et l'équité.

2. Une culture interne inclusive et responsable

A & V développe une politique interne axée sur :

- L'égalité de traitement et des chances : recrutement non discriminatoire, valorisation des compétences individuelles, accès équitable à la formation et à la progression professionnelle.**
- Le dialogue social et la liberté d'expression : nous encourageons la participation active des collaborateurs aux décisions qui les concernent.**
- Le respect de la diversité : nous considérons la pluralité des origines, des parcours et des convictions comme une source d'enrichissement collectif et d'innovation.**

Cette approche favorise un climat de confiance durable, propice à l'engagement et à la performance collective.

3. Un engagement environnemental structuré et mesurable

La transition écologique est un axe stratégique prioritaire pour A & V. Conscients de notre responsabilité, nous avons intégré une démarche environnementale transversale à l'ensemble de nos activités :

- réduction systématique de notre empreinte carbone,**
- limitation et valorisation des déchets,**
- sélection privilégiée de fournisseurs locaux et responsables,**
- recours à des solutions éco-conçues dès que possible.**

Nos choix s'inscrivent dans une logique de responsabilité à long terme, visant à contribuer activement aux objectifs nationaux et européens de transition écologique et de développement durable.

4. Une vision partenariale éthique et alignée avec l'intérêt général

En nous associant à A & V, les partenaires publics et privés font le choix d'un acteur :

- économiquement performant,
- socialement engagé,
- écologiquement responsable,
- et pleinement aligné avec les principes de la République.

Notre action vise à concilier l'efficacité opérationnelle avec une contribution réelle au cohésion sociale et à la durabilité environnementale des territoires où nous intervenons.

A & V – Ensemble, responsables.

Parce que contribuer à l'intérêt général, c'est aussi faire avancer l'économie et la société.

A & V – Ensemble, responsables.

Parce que contribuer à l'intérêt général, c'est aussi faire avancer l'économie et la société.

Pour A & V,

Essoure Raïssa NDONG

Présidente – Directrice juridique et des affaires sociales

Responsable du service social – pour le marché PRSG 25-006



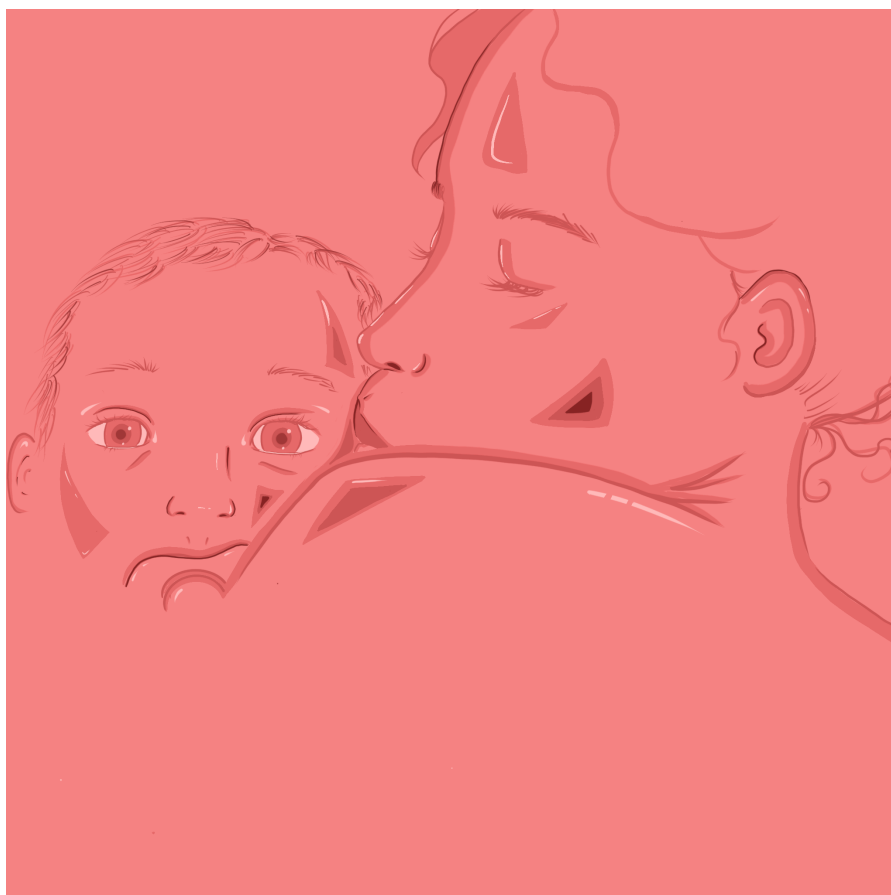
AMOUR ET VIE
Association loi 1901
N° W951000244

Tél : 01.39.97.65.68 – Siège social : 2 rue Lucien Boxstael – 95370
Montigny les Corneilles

BILAN 2024

« AMOUR ET VIE »

Document de référence à l'appui des demandes de
subvention publiques et privées



BILAN RELATIF AU COMPTE DE RÉSULTAT 2024 DE L'ASSOCIATION AMOUR ET VIE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE L'association AMOUR ET VIE a pour objectif de soutenir et d'accompagner les populations en situation de vulnérabilité. En 2024, son activité s'est appuyée sur une gestion rigoureuse et une mobilisation significative de ressources humaines et matérielles.

Le compte de résultat de l'exercice 2024 présente un **équilibre financier parfait**, avec un total de **551 297 € de produits** et **551 297 € de charges**, permettant une gestion optimale des fonds et des ressources mises à disposition.

2. ANALYSE DES PRODUITS (RECETTES) Le total des **produits** s'élève à **551 297 €**, dont :

- **Ressources directes : 207 297 € (37,6 % des produits)**
 - Vente de prestations et services : 42 921 €
 - Subventions d'exploitation : 126 000 € (dont 40 000 € de la Fondation REBOOT et 46 000 € de l'ANCV)
 - Dons et mécénat : 37 792 €
 - Cotisations des membres : 584 €
- **Contributions volontaires en nature : 344 000 € (62,4 % des produits)**
 - Secours en nature : 159 200 €
 - Bénévolat : 180 000 €
 - Prestations et dons en nature : 8 800 €

 Points forts :

- Diversification des sources de financement avec un bon équilibre entre subventions, dons et activités propres.
 - Une mobilisation exceptionnelle des contributions volontaires, représentant **plus de 62 % des ressources totales**.
-

3. ANALYSE DES CHARGES (DÉPENSES) Le total des **charges** est de **551 297 €**, composé de :

- **Charges directes : 207 297 € (37,6 % des charges)**
 - Achats (matières, fournitures) : 17 598 €
 - Services extérieurs : 89 986 € (dont 70 000 € de location, 9 127 € de déplacements et 4 900 € d'assurance)
 - Impôts et taxes : 713 €
- **Contributions volontaires en nature : 344 000 € (62,4 % des charges)**
 - Secours en nature : 159 200 €
 - Personnel bénévole : 180 000 €
 - Prestations et dons en nature : 8 800 €

 Points forts :

- Optimisation des coûts avec une forte reliance sur les contributions volontaires.
 - Frais de fonctionnement maîtrisés, les fonds étant directement utilisés pour les activités de l'association.
-

4. RÉSULTAT ET IMPACT SOCIAL

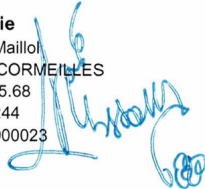
Résultat financier :

- Le compte de résultat présente un **équilibre budgétaire parfait (0 € de résultat net)**, garantissant une utilisation optimale des fonds et subventions perçues.
- Les fonds sont directement mobilisés pour réaliser les missions de l'association, sans dépenses inutiles.

Impact social :

- Près de **344 000 € de contributions volontaires** reflètent un engagement fort de la communauté.
- L'association est en capacité de **maintenir et d'étendre ses actions** grâce aux subventions et aux efforts des bénévoles.

Amour & Vie
13, av. Aristide Maillol
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Tél. 01.39.97.65.68
N° W951000244
Siret : 48002301900023



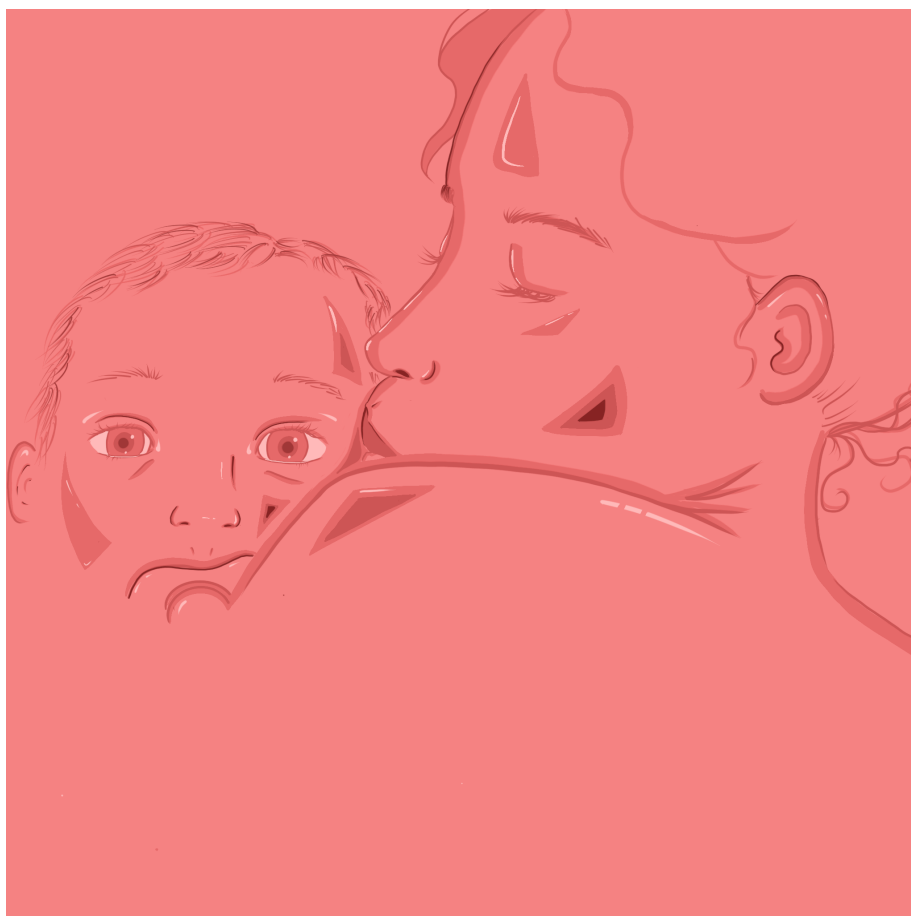
le 6 janvier 2025



AMOUR ET VIE
Association loi 1901
N° W951000244

**Tél : 01.39.97.65.68 – Siège social : Patte d'Oie d'Herblay - 2 rue
Lucien Boxstael – 95370 Montigny les Cormeilles**

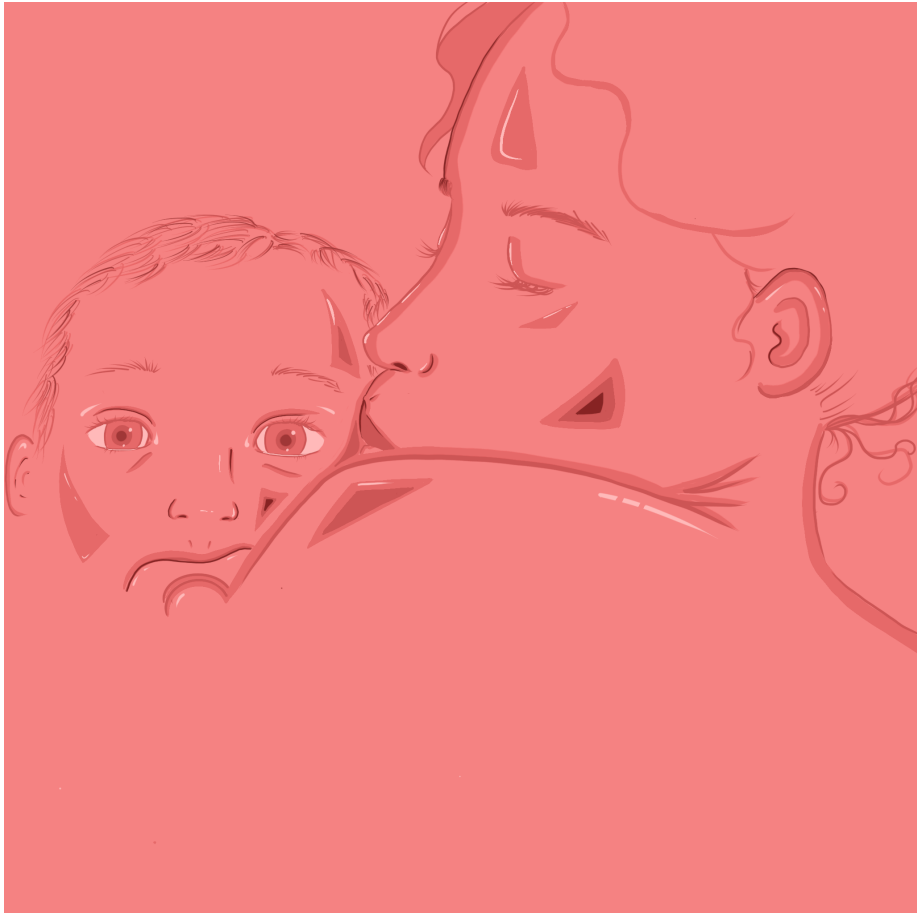
PROJET ÉDUCATIF DE L'ASSOCIATION « **AMOUR ET VIE** » 2023-2028



« AMOUR ET VIE »
Siège social : 13 avenue Aristide Maillol
95370 Montigny les Cormeilles
Tél : 01.39.97.65.68

SOMMAIRE

- ❖ **Mot de la Présidente**
- ❖ **L'association en chiffres**
- ❖ **Nos fondamentaux comme principes directeurs**
Les valeurs de l'association AMOUR ET VIE
- ❖ **Ses missions**
Valeurs de la République
- ❖ **Les valeurs de l'association**
- ❖ **L'intervention auprès des publics**
Nos savoir-faire
- ❖ **Notre organisation**
Notre démarche de coopérations et de partenariats
Notre présence sur les territoires
- ❖ **AMOUR ET VIE est acteur dans la cité.**
Faire d'AMOUR ET VIE une force associative
- ❖ **Notre dynamique de développement**
- ❖ **Notre démarche éthique**
- ❖ **LES DÉFIS MAJEURS À RELEVER**
- ❖ **DÉFI N°1 : DÉFENDRE LE PRINCIPE DE L'AUTONOMISATION**
- ❖ **DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES**
- ❖ **DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**
- ❖ **DÉFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT**
- ❖ **DÉFI N°5 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DÉPLOYÉE PAR L'ASSOCIATION**
- ❖ **DÉFI N°6 : POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE**



Mot de la Présidente

Le projet associatif d'AMOUR ET VIE, élaboré dans une démarche participative se veut être le reflet de ses valeurs. Valeurs qui donnent tout le sens à ses actions.

La démarche d'élaboration choisie par l'association a permis :

- De poser le cadre ;**
- De mettre en place un pilotage du projet ;**
- De donner le coup d'envoi de la démarche, d'en présenter les étapes et le calendrier ;**
- De définir collectivement les modalités de travail reposant sur la participation active ;**
- D'organiser les temps de travail adaptés ;**
- De mettre en place les instances et procédures de validation.**

Le projet associatif d'AMOUR ET VIE est un outil dynamique permettant d'avoir une ligne directrice commune à l'ensemble des acteurs et est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire.

La crise sanitaire vécue en France depuis 2020 a contraint l'association AMOUR ET VIE à procéder à des ajustements.

Les travaux ont permis à chaque participant de se poser sur :

- Les valeurs et les missions de l'association ;**
- Le public accompagné et son entourage ;**
- La nature de l'offre de service proposée par l'association et les principes d'intervention ;**
- L'organisation mise en place sur les différents volets et son adaptation nécessaire aux évolutions ;**
- L'ancrage de l'association sur les territoires et les partenariats.**

Des objectifs d'évolution, de progression, de développement, d'amélioration ont pu être identifiés et formalisés afin que

l'association AMOUR ET VIE poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques, de son organisation, de son développement, de ses partenariats visant au bien-être des personnes accueillies et de leurs proches.

Ce projet éducatif 2023-2028 est donc véritablement le reflet des aspirations et des orientations de l'association AMOUR ET VIE, ce pourquoi nous œuvrons jour après jour.

Raïssa NDONG DU PIERRIER

Présidente de l'association AMOUR ET VIE

L'association en chiffres

Extrait du rapport d'activité 2020

AMOUR ET VIE en chiffres

Au cours de l'année 2022, AMOUR ET VIE a comptabilisé 385 adhérents + 7 encadrants.

Les effectifs sont stables par rapport à la saison précédente qui avait comptabilisé 385 adhérents + 7 encadrants.

Comme tous les ans, notre association attire toujours plus de personnes en quête d'accompagnement psycho-sociaux. Et nous observons, une augmentation des demandes des femmes victimes de violence. Et précisément des femmes ayant de très jeunes enfants puisque l'essentiel (à 74 %) de nos femmes licenciées ont des enfants entre 3 et 15 ans.

Ces résultats peuvent être utilisés comme résultats comparatifs ; l'année 2020 avait été couronnée de succès pour nos jeunes coachés avec des premiers résultats prometteurs mais stoppée en mars par le 1er 3 confinement, provoquant une grande déception et frustration chez les bénéficiaires et les travailleurs médico-sociaux.

Cette année 2022, nos bénéficiaires, travailleurs médico-sociaux et bénévoles ont eu à cœur de reprendre le chemin des projets sociaux avec envie après les différentes interruptions dues à l'épidémie du COVID.

Nous avons été heureux de reprendre nos activités pleinement.

Belle année à tous !

NOS FONDAMENTAUX COMME PRINCIPES DIRECTEURS

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association AMOUR ET VIE ne subit pas les évolutions, elle se positionne comme un promoteur actif et a la volonté de toujours agir dans l'intérêt des usagers.

AMOUR ET VIE est une association humaniste qui vise à apporter le bien-être aux personnes accueillies ou accompagnées par ses services.

L'intérêt supérieur de l'enfant guide spécifiquement l'engagement et l'action d'AMOUR ET VIE.

L'aide, le soutien, l'accompagnement de l'enfant prennent en compte son identité, la culture à laquelle il est attaché, sa personnalité, l'expression de sa souffrance.

L'enfant, le jeune et la famille sont accueillis dans un esprit de tolérance et de respect.

AMOUR ET VIE place l'Homme au centre de son engagement ; l'association met tout en œuvre pour que l'Homme puisse s'épanouir dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Depuis l'origine de l'association, 5 valeurs essentielles fondent son action envers les personnes, handicapées ou en difficulté sociale, accompagnées :

- La Liberté dans le respect de soi-même, des autres et des règles régissant notre société ;

- **L'Égalité des Droits et des Devoirs ;**
- **La Fraternité : régissant les relations à l'autre ;**
- **La Laïcité : respect de la liberté de conscience, en refusant tout prosélytisme dogmatique ;**
- **La Citoyenneté de la République Française : droit de toute personne à être reconnue comme citoyen.**

SES MISSIONS

Selon l'article 2 de ses statuts, AMOUR ET VIE a pour missions :

- 1°) L'aide, l'accompagnement et le soutien psycho-social des enfants, adultes couples et familles.**
- 2°) Soutien à la parentalité : mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.**
- 3°) Coaching, développement personnel et formation.**
- 4°) Impulser, mener, conduire et diriger des projets sociaux.**
- 5°) Aide, soutien et accompagnement.**
- 6°) Accompagnement et suivi psychologique.**
- 7°) Bilan psychologique.**
- 8°) Le service éducatif.**
- 9°) Le service social.**

AMOUR ET VIE, en se référant à ses valeurs, énoncées précédemment, assume ses missions au profit des personnes en difficulté, en visant essentiellement les objectifs suivants :

- **La prévention ;**
- **La lutte contre toute forme de violence et de maltraitance ;**
- **Les soins psychosociaux et les rééducations ;**
- **L'information, le conseil et l'orientation ;**
- **La formation, l'éducation ;**
- **La protection ;**

- **La scolarisation, l'insertion et la réinsertion professionnelle ;**
- **L'accès au travail ;**
- **L'accès à la culture.**

C'est sur le fondement des valeurs et des missions d'AMOUR ET VIE que les acteurs de l'association forgent leur engagement et vivent pleinement la culture associative.

La culture associative sera omniprésente dans les cinq années à venir et s'exprimera au travers de la réalisation des orientations politiques.

Valeurs de la République et Laïcité

Les moments tragiques récents nous rappellent la nécessité d'une attention permanente au respect des valeurs portées par la laïcité et aux atteintes qui peuvent être portées, en raison d'une religion, à l'encontre des personnes accompagnées, de leurs familles ou de nos professionnels.

AMOUR ET VIE est une association laïque qui ne cesse de se mobiliser, afin que :

- Les croyances ne suscitent pas des comportements délictueux ou dangereux y compris chez d'autres ;
- La liberté de conscience, de croyance et de non croyance soit respectée par tous ;
- Les populations les plus fragiles soient protégées.

Pour ce faire l'association poursuivra les actions menées jusqu'alors, qui concourent au respect de ces valeurs et de ces droits constitutionnels fondamentaux parmi lesquelles : La poursuite du déploiement de la formation de tous les salariés aux valeurs de la République et à la Laïcité, la sensibilisation des salariés à la prévention et la lutte contre la radicalisation ; La recherche constante de l'optimisation, l'adaptation, l'accessibilité des outils associatifs aux publics et évolutions sociétales et législatives ; Le développement des actions du Comité de Réflexion Ethique de l'association ; Les interventions régulières des professionnels de l'éducation spécialisée qui, engagés sur le terrain contribuent à la reconquête républicaine des quartiers en portant une attention particulière dans ces lieux où les atteintes sont parfois très fortes.

L'INTERVENTION AUPRÈS DES PUBLICS :

NOS SAVOIR-FAIRE

La qualité de l'accompagnement

Durant les 5 années à venir, l'engagement dans la démarche qualité sera plus prégnant car il est porteur d'améliorations et concerne en premier lieu l'accompagnement de nos publics.

La démarche qualité d'AMOUR ET VIE se fonde sur :

- La place centrale de la personne accueillie ;
- Une recherche d'adaptation permanente aux besoins et attentes des usagers ;
- Une implication et une participation des professionnels et des publics ;
- L'évaluation de nos pratiques et la volonté de les faire évoluer ;
- La valorisation de l'action conduite ;
- La production de connaissance pour nourrir la décision ;
- La gestion des risques pour assurer la sécurité.

L'association utilise la démarche d'amélioration continue de la qualité comme un véritable outil de management permettant de réinterroger sans cesse ses organisations au service de ses publics.

L'engagement d'AMOUR ET VIE dans une démarche qualité et dans l'évaluation requiert de ne jamais considérer les outils et la méthode comme des finalités mais plutôt comme des moyens mis au service de la satisfaction des personnes accueillies.

Ce choix implique une adhésion et un engagement fort de la part de tous. Il ne s'agit pas de rechercher le bon ou le mauvais, mais une intelligence collective de responsabilité partagée.

La Bienveillance : une place majeure

La notion de bienveillance est centrale au sein de l'association AMOUR ET VIE et guide nos pratiques professionnelles.

Elle inspire et conduit l'action d'AMOUR ET VIE au quotidien, dans un mouvement d'individualisation et de personnalisation permanente de l'accompagnement, en réponse aux droits et choix des personnes accueillies au sein de l'association AMOUR ET VIE.

Cette volonté de bienveillance est traduite dans chaque projet de l'association AMOUR ET VIE et dans chaque service dispensé, dans le but d'affirmer le refus sans concession, de toute forme de violence et d'abus sur les personnes les plus vulnérables.

Notre engagement associatif concernant la promotion de la bienveillance et la prévention de la maltraitance n'est pas qu'une intention : chaque nouveau salarié est sensibilisé et formé à ces notions.

NOTRE ORGANISATION

Notre démarche de coopérations et de partenariats

Notre présence sur les territoires :

Les services d'AMOUR ET VIE sont des lieux où la citoyenneté inscrite aux frontons de nos institutions est concrètement déclinée et vécue et où s'appliquent deux principes essentiels :

- AMOUR ET VIE ne peut ignorer l'évolution de l'environnement politique, social et associatif de ses structures ;
- AMOUR ET VIE a le devoir de se faire connaître à l'extérieur de ses structures pour élargir son influence.

Pour répondre à ces principes, il est indispensable d'associer toutes les personnes intéressées par La Vie Active et celles pouvant la faire progresser

à savoir : les adhérents, les élus, les salariés de La Vie Active, les parents, les usagers, les représentants d'associations laïques, les professionnels du secteur médical et paramédical, les amis de La Vie Active. Les missions des clubs Vie Active seront réaffirmées : Faire de La Vie Active des lieux de citoyenneté en veillant à ce que les 6 valeurs essentielles qui fondent son action, soient respectées :

La liberté dans le respect de soi-même, des autres et des règles régissant notre société ;

L'Egalité des droits et des devoirs ;

La Fraternité régissant les relations à l'autre ;

La Laïcité : respect de la liberté de conscience, en refusant tout prosélytisme dogmatique ;

La Citoyenneté de la République Française : droit de toute personne à être reconnue comme citoyen.

La Solidarité, entendu au sein de ses structures, mais également plus largement, au sein de la société.

AMOUR ET VIE est acteur dans la cité.

Faire d'AMOUR ET VIE une force associative

Il est question durant les 5 années à venir de permettre une mobilisation rapide de l'association :

- En confortant des partenariats locaux.
- En faisant connaître le projet associatif de l'association.
- En organisant des opérations porte-ouverte pour valoriser son savoir-faire et mieux la faire connaître.
- Faire d'AMOUR ET VIE une association incontournable dans l'évolution de l'environnement social et politique : En étant informé des initiatives prises localement en faveur des personnes en difficulté.
- En connaissant les études, enquêtes sociologiques faites pour déterminer les besoins ;
- En associant les partenaires dans les différentes réunions.

Cette démarche permettra à AMOUR ET VIE d'être une association dynamique et innovatrice qui répond aux besoins locaux générés par l'évolution de la société, mais aussi par des décisions politiques locales.

Notre dynamique de développement

Le développement de réponses nouvelles aux services des personnes les plus fragilisées restent une constante pour l'association AMOUR ET VIE. En effet, depuis l'origine, son Conseil d'Administration n'a eu de cesse de répondre présent dès lors qu'un besoin était à couvrir. De même, l'association est reconnue pour son ingénierie et son expertise dans le montage et la réalisation de projets nouveaux. Dès lors, l'association a fait le choix de renforcer sa présence auprès des populations des territoires.

En effet, AMOUR ET VIE entend faire bénéficier de son savoir-faire pour continuer à répondre aux besoins des personnes les plus fragiles.

Au-delà de son développement géographique, AMOUR ET VIE bénéficie d'une connaissance étendue des problématiques liées aux populations vulnérables. Elle bénéficie des compétences des professionnels œuvrant au sein de l'association mais également des services supports incarnés par son siège social qui lui permettent de se questionner, se réinventer et s'adapter sans cesse, et qui engendrent de nouvelles dynamiques d'évolution et de développement.

Sa dynamique de développement passe également par l'élaboration d'une démarche structurée d'innovation permettant la mise en œuvre de projets différenciés.

Ainsi, l'association contribue également à satisfaire des besoins non couverts.

L'innovation sociale se veut être un véritable levier. Aussi, notre participation à des projets d'innovation sociale est et sera toujours animée par l'ambition d'innover pour apporter de nouvelles réponses à des besoins sociaux.

La démarche éthique

Conformément au projet associatif, il a été décidé la création d'un Comité de réflexion éthique au sein d'AMOUR ET VIE.

Ce Comité de réflexion éthique a pour ambition de rendre des avis dans le but d'apporter un éclairage aux professionnels.

La composition du Comité éthique de La Vie Active a été réfléchi avec attention. Le Comité reflète la diversité des métiers et professions existant au sein de l'Association.

Le Comité de réflexion éthique s'est réuni pour la première fois en décembre 2018. Il se réunit depuis tous les trois mois.

LES DÉFIS MAJEURS À RELEVER

DÉFI N°1 : DÉFENDRE LE PRINCIPE DE L'AUTONOMISATION

AMOUR ET VIE a pour défi de chercher à recouvrir les moyens pour permettre une autonomisation des publics.

Pour autant, en tant qu'association œuvrant à l'accompagnement des publics vulnérables, force est de constater que la notion de « tout autonomiser » est très complexe, voire illusoire à mettre en œuvre. Force est de constater aussi que les services de l'établissement demeurent la solution opportune pour certains publics.

Pour AMOUR ET VIE, la notion d'autonomisation renvoie ainsi à la capacité pour une personne, un établissement, un service à accompagner une personne fragile afin d'être autonome et de lui permettre un épanouissement plein et entier dans tous les domaines de la vie.

Par conséquent, pour les cinq prochaines années, AMOUR ET VIE s'emploiera à répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Être identifié comme un acteur clé auprès de la puissance publique
- Positionner AMOUR ET VIE comme un acteur clé auprès de la puissance publique et des réseaux influents, afin de contribuer activement à la définition de la politique inclusive de demain et à l'orientation de sa mise en œuvre, tout en préservant son pouvoir d'agir et son autonomie.
- S'inscrire dans des dispositifs de gouvernance territoriale et de coordination opérationnels initiés par la puissance publique ;
- Inscrire nos engagements dans les réseaux d'influence ;
- Poursuivre la démarche de communication, valorisation des activités et initiatives remarquables menées par l'association AMOUR ET VIE
- Soumettre régulièrement nos propositions de projets d'innovation sociale à la puissance publique.

- Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre
- Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre d'AMOUR ET VIE en concevant et développant des modalités d'accompagnement nouvelles et/ou innovantes afin de répondre aux besoins spécifiques que requièrent des démarches encore plus inclusives,
- Garantir la fluidité des parcours.
- S'inscrire dans une dynamique de questionnement et de recherche sur l'évolution des accompagnements en poursuivant les projets d'innovation sociale notamment soutenus par l'Union Européenne,
- Être ressource auprès des acteurs du social et médico-social et du milieu ordinaire
- Inscrire le positionnement des établissements de l'Association en tant que structures ressources auprès des acteurs du social, médico-social et du milieu ordinaire, en renforçant et affirmant leurs expertises, mais également leurs compétences à « aller vers », à coordonner, fédérer et responsabiliser un ensemble de partenaires nécessaires à la mise en œuvre de parcours inclusifs.
- Continuer de développer des équipes ressources au sein de l'Association permettant l'appui et le soutien, la diffusion de savoirs et le déploiement des expertises ;
- Soutenir et aider à la reconnaissance des rôles, missions, fonctions et expertises de nos établissements et services en matière d'inclusion, intervenir en tant que coordonnateur de parcours, s'inscrire dans des démarches de co-construction de parcours avec les partenaires ou encore la création d'instances de pilotage des parcours par territoire ;
- Déployer des modalités d'accompagnement et des parcours inclusifs qui garantissent le pouvoir d'agir des personnes
- Déployer des modalités d'accompagnement et des parcours inclusifs responsables et bienveillants qui garantissent le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, préservent leur autonomie autant que possible, permettent le respect de leur citoyenneté et soutiennent le rôle des proches et aidants.
- Prendre en compte les aspirations de la personne et de sa famille pour la construction de son projet et leur permettre d'envisager des étapes dans le processus d'inclusion avec des possibilités de retour, de changement, d'ajustement (notion de filet de sécurité) ;
- Développer et diversifier les formes d'accompagnement à l'exercice de la citoyenneté ;
- Développer les compétences et la guidance parentale, proposer des formations croisées parents / professionnels,
- Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

- Investir les centres de formation et se présenter comme lieux de stage, diffuser une culture de l'inclusion « responsable » en intervenant dans des formations initiales ;
- Valoriser et faire connaître les compétences et les expertises des personnes accompagnées pour faire évoluer les représentations sociales dans le cadre d'un enrichissement mutuel.

DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Cette crise épidémiologique sans précédent, liée au virus COVID 19, a conduit nos équipes à prendre, dans un cadre réglementairement très restreint, toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des personnes fragiles, vulnérables que l'association accompagne au quotidien.

De l'organisation de la continuité des soins psychologiques à la prise en charge par le soutien moral et social, toutes les mesures ont été prises pour protéger la santé de chacun.

Les travaux portés par l'association depuis le projet associatif précédent et le contexte lié à l'épidémie du Covid 19 nous incitent à poursuivre plus que jamais notre engagement pour la santé de tous, aussi pour les cinq années à venir nous nous imposons de poursuivre nos réflexions et de répondre aux enjeux stratégiques suivants :

- Être acteur/porteur de la définition d'une nouvelle politique de prévention et d'accès aux soins ouverte à tous (y compris pour les personnes majeures sans statut) et ainsi contribuer à réduire les fragmentations et cloisonnement des mesures et services proposées aux personnes en fonction de leur statut (Personnes Âgées/ Personnes Handicapées ...).
- Promouvoir l'innovation, l'adaptation et l'optimisation de l'articulation entre le diagnostic (qui doit être le plus précoce possible), le fonctionnement et le projet personnalisé pour améliorer le bien-être de la personne quel que soit sa situation sociale ;
- Contribuer à réduire la fracture sanitaire et à favoriser l'accès à la Santé pour tous (troubles du comportement, troubles psychosociaux etc.) en organisant, tant que possible, le regroupement des ressources associatives et

adaptés aux différents types de difficultés et troubles psychosociaux grâce à l'expertise associative ;

- Sensibiliser et agir sur l'environnement et les représentations pour travailler, de concert, à l'amélioration de la qualité des soins, des relations sanitaire/médico-social et la réduction des difficultés psycho-sociales notamment par l'optimisation de la communication, le développement de retours d'expérience, le travail collaboratif avec les partenaires de médico-sociaux pour adapter les pratiques aux particularités

- Être force de proposition auprès des institutions pour trouver des réponses aux problématiques de santé permettant à la personne de retrouver /conserver son rôle d'acteur dans son parcours de médico-sociales et lui permettre de conserver son lieu de vie malgré ses difficultés sociales et sa maladie.

- Aider la personne à devenir, redevenir et/ou rester « acteur responsable » de son parcours

- Agir pour prévenir la perte d'autonomie et éviter l'aggravation, notamment en aidant la personne à la compréhension et l'acceptation de sa situation sociale et de son état de santé (vieillesse, pathologies, handicap) avec des outils et actions personnalisées et adaptées (communication, guidance, suivi, évaluations et ré évaluation, etc. ;

- Être proactif et réactif face aux évolutions sociales et géopolitiques (veille sur l'évolution ou réapparition de nouvelles maladies), toujours rechercher l'innovation pour développer de nouvelles solutions pour prendre soin.

- Sécuriser et engager le parcours de soins le plus tôt possible pour répondre aux problèmes d'errance diagnostique et réduire les sur les handicaps sociaux.

- Accélérer l'accès à un diagnostic pour repérer précocement les déficiences et leurs impacts sur la personne et son entourage et pouvoir proposer des compensations le plus rapidement possible.

- Favoriser le développement des interventions précoces et l'anticipation du parcours de social et de santé en développant des projets visant à intervenir de manière plus intensive notamment pour la tranche d'âge 0-4 ans sans attendre le diagnostic ;

- Systématiser et améliorer l'effectivité de l'accès aux actions prévention et aux soins des personnes en situation de handicap grâce notamment au renforcement et à la consolidation des réseaux de diagnostic (en incluant également une politique d'accès aux soins pour les migrants sans statuts).

- Se prémunir des ruptures de parcours sociaux et de santé en sécurisant, dans le cadre d'un partenariat efficace et efficient avec le social, le sanitaire,

l'accompagnement global de l'utilisateur à la santé dans le respect du secret professionnel et médical ;

DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le numérique et les nouvelles technologies constituent un enjeu majeur pour lequel AMOUR ET VIE se doit de porter une attention particulière pour les cinq prochaines années :

- Mettre les nouvelles technologies au service de l'accessibilité et de l'autonomie. Objectifs opérationnels : Accompagner nos publics afin de réduire la fracture numérique grâce à une meilleure accessibilité et un apprentissage pour tous ;
- Proposer un accompagnement adapté à chacun(e) pour effectuer ses démarches et/ou les orienter vers d'autres services en ligne ;
- Mobiliser les outils du numérique pour maintenir le lien social et familial ;
- Mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité et des libertés fondamentales des personnes accueillies.
- Déployer les outils numériques pour optimiser nos accompagnements
- Prévenir les dangers du numérique à travers des actions de sensibilisation à la dépendance de nos personnes accueillies aux écrans notamment les jeunes et à la gestion de leurs données personnelles ;
- Poursuivre l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et rester vigilant quant à son évolution.

DÉFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- AMOUR ET VIE doit poursuivre ses réflexions sur le champ du développement durable. Bien qu'étant orientée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable alliant efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale, c'est sur ce dernier pilier que l'équipe d'AMOUR ET VIE souhaite accentuer leurs actions pour les cinq ans à venir.
- Mieux maîtriser l'impact de notre activité sur l'environnement
- Promouvoir les bonnes pratiques et favoriser le changement des comportements dans une logique écoresponsable
- Mieux maîtriser notre consommation d'énergie pour limiter les coûts, optimiser le confort et veiller à la préservation de l'environnement (ex.

généraliser l'utilisation des ampoules à LED ; tendre vers les énergies vertes : solaire, éolien, géothermique) ; tendre vers l'utilisation de véhicules plus propres, promouvoir le covoiturage, sélectionner des produits d'entretien limitant la diffusion des Composés Organiques Volatils (COV), etc.) ;

- Poursuivre la réduction de nos déchets (ex. filières de tri)

DEFI N°5 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DÉPLOYÉE PAR L'ASSOCIATION

Le savoir-faire de l'association repose, depuis sa création, sur des équipes expérimentées disposant de pratiques professionnelles constamment ré-interrogées par la réflexion éthique, la formation et l'exigence de progresser.

L'association considère en ce sens, que la qualification, la compétence et l'implication des professionnels constituent la meilleure garantie de la qualité du service rendu.

Dans un contexte particulièrement tendu et rempli d'incertitudes (métiers en tension...), l'association s'est donnée les objectifs suivants pour les années à venir :

- Détecter les talents et les repérer ; Être référencé dans les écoles de formations et auprès des services de l'emploi ;
- Accompagner les changements et impacts sur les postures et pratiques professionnelles ;
- Développer la marque « Employeur » de l'association (présence sur les réseaux sociaux, ...).
- Continuer notre démarche en matière de Qualité de Vie Travail Objectifs opérationnels : Accompagner les salariés disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pour permettre le maintien dans le poste.
- Mener des actions favorisant le bien-être au travail (investissements, équipements etc...).

DEFI N°6 : POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE

L'association demeure proactive et poursuit son développement tout en garantissant la gestion des risques.

Enjeu Stratégique : Consolider et améliorer notre offre de service existante

- Proposer des réponses en matière d'accompagnement en lien avec les politiques du secteur, en prenant en compte la diversité croissante des problématiques liées au handicap et/ou difficultés sociales : déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique, vieillissement, troubles psychiques, polyhandicap, troubles du comportement, troubles du neurodéveloppement, troubles sensoriels, troubles spécifiques du langage et des apprentissages, etc.
- Poursuivre les réflexions et actions relatives à l'accompagnement précoce des enfants et développement de solutions adaptées.
- Contribuer à organiser la coopération entre les secteurs sanitaire et médico-social, en développant des partenariats et en renforçant la présence de l'Association dans les organisations représentatives.
- Poursuivre notre développement sur les territoires : accroître nos offres de services sur les territoires où l'association est présente.

Amour & Vie

13, av. Aristide Maillol
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Tél. 01.39.97.65.68
N° W951000244
Siret : 48002301900023

